

MUNICIPALITÉ DE LACOLLE
MRC DU HAUT-RICHELIEU
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lacolle tenue le 10 juillet 2018 à 19 h 00 à l'Hôtel de ville situé au 1 rue de l'Église Sud, Lacolle.

Sont présents le maire et les conseiller(ère)s :

Jacques Lemaistre-Caron, maire
Monsieur Patrice Deneault, poste no. 1 Monsieur Guy Lamirande, poste no. 4
Monsieur Martin Émond, poste no. 2 Madame Angie Gendron, poste no. 5
Madame Suzanne Lacroix, poste no. 3 Madame Nicole Paquette, poste no. 6

Est également présente : Valérie Vanier
 Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

Le maire Jacques Lemaistre-Caron préside la séance. Le quorum est constaté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 15, le maire, Jacques Lemaistre-Caron, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-07-274

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Guy Lamirande, appuyé par le conseiller Patrice Deneault, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- 4.10 Offres de services professionnels – centre Léodore-Ryan
 «réfection des salles de bain»

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-07-275

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2018

Il est proposé par la conseillère Suzanne Lacroix, appuyé par la conseillère Angie Gendron, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2018.

ADOPTÉE

2018-07-276

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2018

Il est proposé par le conseiller Martin Émond, appuyé par le conseiller Patrice Deneault, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 14 mai 2018.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Les couvercles de trou d'hommes face à la quincaillerie Rona, seront-ils réparés ?
- Proposer au MTQ de faire des traverses de piétons entre les rues de l'Église Nord et Achille.
- Vérifier les affiches de vitesse aux entrées et sorties de la Municipalité.
- Au point 4.5, est-ce que ça concerne la rue Boissonnault ?
- Est-ce qu'il y a eu une fuite d'eau au garage municipal ?
- Avons-nous déboursé la location de la nacelle, pour l'installation des paniers suspendus ?
- Quel est le règlement concernant les véhicules récréatifs ou roulotte stationnés dans les entrées privées ?
- Où est l'affiche « Bienvenue à Lacolle » entre St-Cyprien de Napierville et Lacolle

4. ADMINISTRATION, FINANCES

2018-07-277

COMPTES FOURNISSEURS PAYÉS AU 30 JUIN 2018

Il est proposé par le conseiller Martin Émond, et appuyé par la conseillère Suzanne Lacroix, et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés au 30 juin 2018 tels que déposés ;

ADOPTÉE

2018-07-278

COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2018

Il est proposé par le conseiller Martin Émond, et appuyé par le conseiller Patrice Deneault, et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes à payer au 30 juin 2018, tels que déposés.

ADOPTÉE

2018-07-279

RAPPORT DU MAIRE, RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT VÉRIFICATION 10 JUILLET 2018

CONSIDÉRANT le dépôt, séance tenante, du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017, tel que vérifié par la société de comptables professionnels Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT le dépôt, séance tenante, du Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2017 et du rapport du vérificateur externe;

CONSIDÉRANT la présentation du Rapport du maire lors de la séance extraordinaire ordinaire du 10 juillet 2018 et ce, conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que la présentation a été suivie d'une période de questions durant laquelle les citoyens ont eu l'opportunité de demander des éclaircissements et de formuler des commentaires;

Sur la proposition de la conseillère Nicole Paquette, appuyée par le conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité

DE PRENDRE ACTE du dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 ainsi que du dépôt du Rapport du maire;

DE TRANSMETTRE au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le rapport financier, le rapport du vérificateur externe et le rapport aux citoyens des faits saillants présenté en séance publique le 10 juillet 2018 ainsi que la présente résolution;

DE METTRE EN ŒUVRE les mesures prévues au rapport de vérification concernant les améliorations à apporter aux pratiques actuelles;

DE PUBLIER le Rapport du maire sur le site web de la Municipalité;

DE TRANSMETTRE aux citoyens le Rapport du maire via l'infolettre municipale;

D’AFFICHER le Rapport du maire sur les babillards extérieurs de la Municipalité;

D’OFFRIR, au bureau municipal et sur demande, une copie du Rapport du maire.

ADOPTÉE

2018-07-280

FIRME MORGAN PHILIPS – FACTURE 384

Sur la proposition du conseiller Patrice Deneault, appuyée par la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte la facture au montant de vingt mille six cent quatre-vingt-cinq dollars et cinquante cents (20 695.50 \$) taxes exclues, datée du 25 juin 2018 portant le numéro 384 présentée par la firme Morgan Philips pour la recherche et le placement d'une direction générale et en autorise le déboursé.

ADOPTÉE

2018-07-281

RÈGLEMENT 2005-0058, 2005-0064, 2010-0106, 2010-0104 – REFINANCEMENT DE L'EMPRUNT PAR BILLET DE 536 100.00 \$

MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal du Québec, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal du Québec qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

Sur la proposition de la conseillère Angie Gendron, appuyée par la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à l'unanimité :

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal du Québec, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal du Québec, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2018-07-282

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION CHAMBRE DE COMMERCE DE L'INDUSTRIE DU HAUT-RICHELIEU

Sur la proposition de la conseillère Suzanne Lacroix, appuyée par la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité de Lacolle à la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, au prix de cents soixante-quatre et quarante et un dollars (164.41 \$), taxes incluses.

ADOPTÉE.

2018-07-283

DOCUMENTS À DÉTRUIRE – ANNÉES FISCALES 2010 & 2011

ATTENDU QUE l'archiviste Marjorie Charbonneau a complété la mise à jour des documents à archiver. Le nombre de boîtes à détruire compilation des boîtes est environ 16 à 19 boîtes. Madame Charbonneau suggère de faire appel à une firme externe de déchiquetage.

ATTENDU QUE les prix soumis sont les suivants :

Bye Bye Paperasse : 156.80 \$+ tx
Shred-it: 219.43 \$ + tx

Sur la proposition de la conseillère Nicole Paquette, appuyée par le conseiller Martin Émond, il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité octroie le contrat pour l'élimination des documents à l'entreprise Bye Bye Paperasse pour un montant de cents cinquante-six dollars et quatre-vingts (156.80 \$), taxes en sus ;

ADOPTÉE

2018-07-284

RÉCLAMATION DE FRAIS – VALÉRIE VANIER

Sur la proposition de la conseillère Suzanne Lacroix, appuyée par le conseiller Guy Lamirande, il est résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte de rembourser les frais de déplacements tels que présentés ci-après et en autorise le déboursé :

- Valérie Vanier (MRC – moyens d'alerte) 32.10 \$

ADOPTÉE

2018-07-285

ENTENTE - COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE ET COMPENSATION FINANCIÈRE

ATTENDU la plainte déposée à l'encontre de la Municipalité auprès de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse;

ATTENDU que la Municipalité a accepté la médiation;

ATTENDU l'entente intervenue lors de la séance de médiation;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Lacroix, appuyé par le conseiller Patrice Deneault et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER l'entente confidentielle entre les parties décrite au mémoire de transaction;

D'APPROUVER la compensation financière au montant de 24,50 \$ d'une collaboratrice d'une des parties.

ADOPTÉE

2018-07-286

OFFRE DE SERVICE– LES CONSULTANTS S.M. INC. CENTRE LÉODORE-RYAN - «RÉFECTION DES SALLES DE BAIN»

Sur la proposition du conseiller Patrice Deneault, appuyée par la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte l'offre de service des Consultants SM inc. au montant de onze mille huit cents dollars (11 800.00\$) (taxes en sus) pour la conception, la mise en plans et la surveillance des travaux de construction ainsi que pour la caractérisation ciblée des matériaux susceptibles de contenir des fibres d'amiante ou de plomb dans le bâtiment soit le Centre Léodore-Ryan.

ADOPTÉE

5. RESSOURCES HUMAINES

2018-07-287

EMBAUCHE – STÉPHANIE GERVAIS – BIBLIOTHÉCAIRE ADJOINTE

Sur la proposition de la conseillère Suzanne Lacroix, appuyée par le conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité ;

QUE ce conseil autorise l'embauche de madame Stéphanie Gervais à titre de bibliothécaire adjointe, suivant les conditions prévues à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

2018-07-288

PHOTO MAÎTRE

ATTENDU QUE Photo Maître a reçu paiement suite à la prise de photos du conseil municipal 2013-2017. Résolution numéro 2017-02-624

Sur la proposition du conseiller Guy Lamirande, appuyée par la conseillère Angie Gendron il est résolu à l'unanimité:

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte l'option cadre et vitre sans reflet pour l'encadrement de la prise de vues des membres du conseil 2013 à 2017

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)

2018-07-289

AMENDER LA RÉOLUTION NO. 2018-05-194- ACSIQ ASSOCIATION DES CHEFS EN SECURITE INCENDIE DU QUEBEC

Sur la proposition du conseiller Guy Lamirande, appuyée par le conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité:

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle amende la résolution no. 2018-05-194.

QUE le montant inscrit concernant l'inscription au congrès du directeur du service incendie de Lacolle soit inscrit cinq cents quatre-vingt dollars et soixante-deux cents (580.62 \$), taxes incluses, et celui du montant concernant le remboursement de la conjointe, madame Duchesneau, soit deux cents quatre-vingt-dix-huit dollars et quatre-vingt-quatorze cents(298.94 \$)

ADOPTÉE.

DÉPÔT/ RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE : RÉOLUTION RI-2018-06-986

Le conseil prend acte de la résolution RI-2018-06-986

7. TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE

2018-07-290

FABRICATION DIX (10) PANCARTES STATIONNEMENT INTERDIT 1^{ER} NOV AU 1^{ER} AVRIL – REG.2008-0090 ARTICLE 6

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle doit respecter les règlements en vigueur ;

ATTENDU QU'IL y a eu plusieurs panneaux manquants concernant la circulation et le stationnement ;

Sur la proposition de la conseillère Angie Gendron, appuyée par le conseiller Guy Lamirande, il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil demande à notre fournisseur Martech la fabrication de dix (10) panneaux affichant «Interdiction de stationner entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} avril» ;

QUE les travaux publics en feront l'installation.

ADOPTÉE

2018-07-291

CENTRE LÉODORE-RYAN – LUMIÈRES INTÉRIEURES

Sur la proposition du conseiller Patrice Deneault, appuyée par le conseiller Martin Emond, il est résolu à l'unanimité;

QUE le conseil de la Municipalité autorise une dépense de 6 253.90 \$ pour l'achat de lumières intérieures du type «LED» ainsi que l'installation de gradateur pour le centre Léodore-Ryan.

QUE le conseil accepte la soumission de Florent Guay Électrique Inc., en date du 3 avril 2018 toujours en vigueur, le tout au coût de six mille six cents cinquante-trois dollars et quatre-vingt-dix cents (6 653.90 \$) plus taxes.

ADOPTÉE.

7.3 SIMON TOUGAS LE JARDINIER – SOUMISSION VIVACES

Reporté Le conseil reporte ce point à une séance ultérieure

9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

DÉPÔT / RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉ JUIN 2018

Les conseillers constatent le dépôt du rapport mensuel d'activités de juin 2018

présenté par l'inspecteur municipal et aménagement urbain.

**DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME TENUE LE 4 JUILLET 2018**

Les conseillers constatent le dépôt du rapport mensuel d'activités de juin 2018 présenté par l'inspecteur municipal et aménagement urbain.

2018-07-292

**APPUI – PROJET CARRIÈRE ET SABLIERE ALAIN GRÉGOIRE
(DOSSIER CPTAQ)**

Considérant que le règlement de zonage 2008-0085 (1-34) permet des activités d'extraction pour la zone 402 ;

Considérant que l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles pour le projet de carrière et sablière Alain Grégoire sur le lot 4 937 918 ne peut être appliquée ;

Considérant que la propriété sise sur le lot 4 937 918 est conforme avec le règlement de zonage 2008-0085 en vigueur et qu'il n'y a pas d'autres espaces appropriés ou disponibles sur notre territoire et hors de la zone agricole afin de permettre une carrière / sablière ;

Considérant qu'une résolution d'appui est recommandée les raisons suivantes :

- Puisque la réponse est « non », à l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles concernant le potentiel agricole du lot ;
- Puisque la réponse est « non », à l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles concernant la possibilité d'utilisation du lot à des fins d'agricoles ;
- Puisque la réponse est « non », à l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles concernant la possibilité de faire l'exploitation de l'activité demandé ailleurs sur le territoire de Lacolle et hors la zone agricole ;
- Puisque le zonage (règlement 2008-0085, annexe II) n'autorise pas l'activité d'extraction ailleurs sur le territoire de Lacolle sauf des zones agricoles, les zones 402 et 409 ;

Considérant que la propriété est conforme audit règlement en vigueur et qu'il n'y a pas d'autres espaces appropriés pour une carrière et sablière sur notre territoire ;

Sur la proposition du conseiller Patrice Deneault, appuyée par le conseiller Martin Emond, il est résolu à l'unanimité ;

Que le conseil de la Municipalité appuie par résolution les démarches du propriétaire afin d'obtenir une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole Québec (CPTAQ) concernant le projet de carrière et sablière de Alain Grégoire sur le lot 4 937 918.

ADOPTÉE

2018-07-293

**APPUI – PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES
AGRICOLES (PCTFA)**

CONSIDÉRANT que les entreprises agricoles de la Montérégie génèrent 15 300 emplois et des revenus de 3 G \$ qui contribuent à la vitalité économique des municipalités ;

CONSIDÉRANT qu'en 2020 une ferme moyenne en grandes cultures devra consacrer 22% de ses revenus nets au paiement de ses taxes foncières, alors que c'était 11% en 2016 et 7 % en 2007 ;

Considérant que si rien ne change, les taxes foncières nettes des fermes pourraient doubler d'ici 2020 ;

Considérant que cette progression est alarmante puisqu'aucun secteur économique ne pourrait assumer une telle hausse ;

Considérant que le Programme de crédit de taxes foncières agricoles ne permet plus de soutenir adéquatement les entreprises agricoles de la Montérégie ;

Considérant que les sommes consacrées par les entreprises agricoles au paiement du dépassement des coûts du Programme de crédit de taxes foncières agricoles sont des investissements en moins dans l'économie locale ;

Sur la proposition du conseiller Patrice Deneault, appuyée par la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité ;

Que la Municipalité de Lacolle appuie le Syndicat de l'UPA du Haut-Richelieu dans ses représentations auprès du gouvernement du Québec afin qu'il adapte le Programme de crédit de taxes foncières agricoles pour qu'il soutienne adéquatement les entreprises agricoles et leur permette de participer pleinement au dynamisme économique local et régional sans affecter les budgets transmis aux municipalités par le gouvernement.

ADOPTÉE

2018-07-294

CCU2018-0043 AUTORISER UN TAUX D'IMPLANTATION DE 5.73% POUR LA PROPRIÉTÉ SISE AU 6, RUE PICARD;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 2008-0085 (1-34) zone #111-1 exige qu'un bâtiment principal doit respecter un taux minimum d'implantation au sol de 10%;

CONSIDÉRANT que le terrain a une superficie de 24 000 pi²;

Sur la proposition de la conseillère Nicole Paquette, appuyée par le conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise l'émission d'un permis pour la propriété sise au 6, rue Picard à Lacolle, afin de permettre un taux d'implantation de 5.73%.

ADOPTÉE

2018-07-295

CCU 2018-0045 PROPOSITIONS DE SCÉNARIOS POUR AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

ATTENDU QU'une discussion a été lancée abordant un nouvel aménagement cyclable;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme trouve le projet d'aménagement cyclable très intéressant;

IL EST PROPOSÉ à l'unanimité des membres de recommander au conseil que le projet d'aménagement cyclable poursuive sa trajectoire.

ADOPTÉE

2018-07-296

CCU 2018-0045/ RÉNOVATION DU REVETEMENT – 48, RUE DE L'ÉGLISE NORD ET ABATTAGE DU PIN POUR FAIRE LES TRAVAUX

ATTENDU QUE la propriété sise au 48, rue de l'Église Nord se situe dans la zone du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2007-0081 (PIIA), article 37 concernant le revêtement extérieur, autorise la brique;

Sur la proposition du conseiller Guy Lamirande, appuyée par le conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise l'émission d'un permis pour la propriété sise au 48, rue de l'Église Nord. De plus, le comité autorise l'abattage du pin identifié pour les travaux de rénovation.

ADOPTÉE

2018-07-297

CCU 2018-0046/ discussion de la possibilité de réviser le règlement sur les feux de joie (feux d'artifice)

ATTENDU QU'une discussion a été lancée concernant la révision du règlement concernant les feux d'artifice;

Il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme relatif à la de révision du règlement concernant les feux d'artifice et qu'une vérification avec les autres villes ayant adopté un tel règlement soit faite.

ADOPTÉE

2018-07-298

CCU 2018-0047/ RÉALISATION D'UN MURALE ET ART PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut lancer un projet concernant l'art public (murale);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme trouve le projet proposé très intéressant;

Sur la proposition de la conseillère Suzanne Lacroix, appuyée par le conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant le projet d'art public. À l'égard de la condition, qu'un règlement soit adopté en ce sens afin d'en assurer le contrôle.

ADOPTÉE

2018-07-299

AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE NOTARIÉ / TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ / RUE PICARD

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la cession des lots numéros 4 938 749, 4 939 597 et 4 939 585 du Cadastre du Québec, faisant partie de la rue Picard,

ainsi que le parc situé sur la rue Picard par la société 3092-3114 Québec Inc. ;

Sur la proposition de la conseillère Nicole Paquette, appuyée de la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Lacolle mandate l'étude de Me Sylvie Desrochers ou l'une de ses associées pour préparer les documents nécessaires au transfert de propriété ;

QUE le conseil de la municipalité de Lacolle mandate le maire, monsieur Jacques Lemaistre-Caron ou en son absence le maire suppléant, le conseiller Martin Émond, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean-Pierre Cayer, pour signer tout document ou acte nécessaire pour donner effet aux présentes.

10. LOISIRS

2018-07-300

ADHÉSION 2018-2019 - LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE

ATTENDU QUE la Municipalité désire adhérer à Loisir et sport Montérégie;

ATTENDU QU'outre le paiement de la cotisation annuelle, la Municipalité peut nommer un délégué à Loisir et Sport Montérégie;

Sur la proposition de la conseillère Angie Gendron, appuyée par le conseiller Patrice Deneault, il est unanimement résolu:

QUE la municipalité acquitte la cotisation annuelle de quatre-vingt-treize dollars et quarante-six cents (93.46 \$) taxes incluses, à Loisir et Sport Montérégie;

QUE les conseillères Suzanne Lacroix et Nicole Paquette soient désignées comme déléguées de la Municipalité auprès de Loisir et Sport Montérégie.

ADOPTÉE

2018-07-301

INSCRIPTION ET PROGRAMMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE 2018 À LACOLLE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lacolle s'est jointe au groupe de travail créé par le Conseil économique & Tourisme Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT que les objectifs de ce groupe de travail s'appuient sur l'entente tripartite en matière de développement culturel signée entre le gouvernement du Québec et la MRC du Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Lacolle d'offrir des activités dans le cadre des journées de la culture 2018;

ATTENDU la création d'un comité formé de citoyens, citoyennes, artistes et membres du conseil en vue d'établir la programmation des dites journées;

ATTENDU que le comité s'est réuni à deux reprises;

Sur la proposition de la conseillère Angie Gendron, appuyée par la conseillère Suzanne Lacroix, il est unanimement résolu:

D'ENTÉRINER l'inscription de la Municipalité de Lacolle au portail *Les journées de la culture*;

D'AUTORISER l'inscription des activités jusqu'au 14 septembre 2018;

ET D'AUTORISER la commande de 50 ballons et 20 affiches offerts gracieusement.

ADOPTÉE

11. CORRESPONDANCE

MUNICIPALITÉ DE NAPIERVILLE – PARTICIPATION CENTRE SPORTIF RÉGIONAL GROUPE DPJL

La Municipalité ne donne pas suite à cette demande.

12. VARIA

DÉPÔT/ MRC : règlement 546 – Abrogeant tous les règlements, actes d'accord et procès-verbaux relatifs aux cours d'eau de la juridiction du bureau des délégués des MRC des jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu

Le conseil prend acte du dépôt du règlement 546.

DÉPÔT / MRC HAUT-RICHELIEU – séance extraordinaire mercredi 4 juillet 2018

Le conseil prend acte du dépôt du règlement 546.

2018-07-302

REMERCIEMENT CAMPING GRÉGOIRE

ATTENDU QUE pour contrer la canicule, le camping Grégoire a invité les résidents de la municipalité de Lacolle à venir se rafraîchir et ce gratuitement.

Sur la proposition du conseiller Patrice Deneault, appuyé par la conseillère Suzanne Lacroix, il est unanimement résolu:

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle transmette ses remerciements à messieurs Éric et Jacques Melançon pour leur grande amabilité.

ADOPTÉE.

2018-07-303

NOUVEAU SITE INTERNET – FORMATION

ATTENDU QUE la compagnie ADTEXCOM a reçu le mandat de faire la programmation de notre site Internet ainsi que le développement. Résolution no. 2017-03-683.

Sur la proposition de la conseillère Nicole Paquette, appuyé par la conseillère Suzanne Lacroix, il est unanimement résolu:

QUE ce conseil accepte la proposition de la compagnie ADTEXCOM de faire la mise à jour du manuel d'administration du site. Par la suite, de former les employés municipaux.

ADOPTÉE

DÉPÔT / MRC : résolution 15196-18 – plaine inondable – Zone d'intervention spéciale (ZIS) Demande d'abrogation

Le conseil prend acte du dépôt du règlement 546.

DÉPÔT /MRC : résolution 15206-18 – UPA – Fardeau fiscal des agriculteurs - Appui

Le conseil prend acte du dépôt du règlement 546.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Au point 12.6, est-ce seulement la MRC qui appuie ?
- Quels sont les règlements à refinancer ?
- Vérification des commerces affichés et non affichés.
- À quand le nettoyage des branches rue de l'Église ?
- Coin rue de l'Église Sud et rue Landry, la pancarte vente de maison, cache la vue.
- À quand l'affiche indiquant le pont Nelson Fournier ?
- Quand commencent les travaux de la rue Beaulieu ?
- Y aura-t-il un directeur des travaux publics bientôt ?

2018-07-304

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 50, sur la proposition du conseiller Guy Lamirande, appuyée par le conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE

ADOPTÉ CE 14 août 2018

Jacques Lemaistre-Caron, maire

Valérie Vanier
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim